

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2016-04-14

## COMITE SYNDICAL DU 28 AVRIL 2016

## INDEMNITES ALLOUEES AU COMPTABLE PUBLIC

L'an deux mil seize, le vingt-huit avril à 18 heures 00, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la Salle polyvalente de MASSUGAS, sous la présidence de M. Sylvain MARTY.

Date de la convocation : 21 Avril 2016

Membres en exercice : 119

Membres présents : 65

Pouvoirs : 0

Le quorum est atteint, ce comité syndical peut valablement délibérer.

\*\*\*\*\*

**Présents :**

**Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde :** JAUTARD Gilles, DUCASSE Jacky, DE RONNE Orande, TRENTIN Jean-Claude, BEYRIE Yves, DESPUJOL Michel, DEHEAULME Isabelle, GAY Gérard, GAURON Sarah, LALAGUE Joëlle, ESPAGNET Didier, BOUILLAC Gilles, VILETTE Roger, NICOLLE Daniel, LATRILLE Michel / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais :** CHADAPEAUD Guy / **Communauté de communes du Sauveterrois :** BENEY Régis, BUFFETEAU Jean-Luc, MARNIESSE Denis, ROBERT Frédéric, PRA Jean-Marc, HATRON Valérie, MACIAS Chantal, YON François, ACENA Xavier, VECCHIATO Fabien, BOTTEGA Joseph, CHARENTON Michel, PEYRE Francis, BLANCHÉREAU Claude, LEBRUN Gérard, LABORDE Thierry, BERNARD Guillaume / **Communauté de communes de Montaigne Montravel :** TONNEAUT Philippe, MARTY Sylvain, LAGORCE Josette, LEGOUTIERES Alain, REY Jean-Louis, POINTET Dominique, LAPERROUSAZ Patrick / **Communauté de communes de Castillon Pujols :** TRAVANUT Jean-Paul, DUCOUSSO Jean-Claude, PORTIER Marie-Laure, BLANC Bernard, PAULETTO Patrice, LAVAGNAC Marie-Claude, ZAMPARO Isabelle, DUDON Bernard, REBILLOUT Christian, NEUVILLE Alain, VIANDON Frédéric, GRANEREAU Patrick, THIBEAU Daniel, DUMARTIN William / **Communauté de communes du Pays Foyen :** BOULEAU Jacques, LAVOIR Denis, REBEYROLLE Jean-Jacques, LACHAIZE Yolande, POUPIAN Annie, LA SALMONIE Jacques, SERVANT Jacques, HOSPITAL Patrick, VACHER Jean-Claude, VALADE Jean-Luc, REGNER jean

**Absents :**

**Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde :** BARBE Isabelle, LABADIE Christophe, MALIRAT Jean-Pierre, ROBERTS Amanda, REMAUT Alain, MARTY Bruno, BOURGOGNE Véronique, LAVERGNE Pascal, ARTERO Hervé, ARMELLIN Robert, MALANDIT SALLAUD Christian, CARNELOS Christophe / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais :** FENELON Daniel, BIGOT Patrick, GUIMBERTEAU Yannick, DUBOUDIN Dominique, LAURET Bernard / **Communauté de communes du Sauveterrois :** MIGAUD François, LANGELO Christophe, BIDOUSSE Claude, GASNAULT Jean-Pierre, VIAUD Jean-Marie, DUPRAT Jean-Luc, BOUDIGUE René, REBILLOU Bernard, SALAGNAC Pascal, BONNAMY Nicole, SAUTS Laurent, AUBERT Daniel, BOUSCARY Emile, DUBOS Jean-Claude / **Communauté de communes de Castillon Pujols :** DUVIGNEAU LOBRE Didier, GEROMIN Michel, ZECCHINI Alphonse, DELGUEL Jean-Claude, LASSUS Philippe, LEPETIT Nathalie, POIVERT Liliane, GAUTHIER Pierre, MATHIEU Jean-Jacques, CESAR Gérard / **Communauté de commune du Pays Foyen :** BELLECULEE David, DARRIEUTORT Serge, MEYNAUD Éric, BASSET Jean-Michel, BOURDIL Jean-Michel, CAMBECEDES Jacques, COQUET Didier, DESROZIER Marie-Hélène, NAUDON Jean-Pierre, LETELLIER Maurice / **Communauté de communes de Montaigne Montravel :** GALLOT Christian / **Communauté de communes du Brannais :** DUVERGE Bernard, FALGUEYRET François

## INDEMNITES ALLOUEES AU COMPTABLE PUBLIC

Le Comité Syndical du Castillonnais et du Réolais, sur rapport de Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982, précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État ou des établissements publics de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor Public, chargés des fonctions de comptable des communes et établissements publics locaux,

Vu le Budget 2016 et notamment, les crédits inscrits au compte 6225,

Considérant que M. SUTTER Stéphane, Comptable du Trésor en charge de la Trésorerie de RAUZAN continue d'assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical à l'unanimité,

- DECIDE d'accorder à ce titre une indemnité annuelle de conseil en 2016, égale à 100%, ce qui représente un montant de 1 216.55€ pour l'année 2016 (montant calculé en fonction de la moyenne sur les 3 derniers exercices des dépenses réelles des sections de fonctionnement et d'investissement)
- Décide d'accorder, en outre, une indemnité de confection de budget qui s'élève à 45.73€ en 2016

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

Certifiée exécutoire par réception  
Sous-Préfecture le :

Par publication ou notification le :

Le Président,

  
Sylvain MARTY